

Cher (e) Collègue,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra exceptionnellement dans le cadre de la loi sur l'Etat d'urgence sanitaire à la Maison des Arts (1, place Jane-Rhodes - 92350 Le Plessis-Robinson) le **jeudi 24 mars 2022 à 19h00** ce dont le Préfet est informé.

Le public sera accueilli dans le respect et la limite des règles sanitaires liées au COVID 19 toujours en vigueur.

RETRANSMISSION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DIRECT

ORDRE DU JOUR

1. Appel Nominal
2. Désignation du Secrétaire de séance
3. Approbation du procès-verbal - compte-rendu de la séance du 16 février 2022
4. Finances - Budget Ville - Débat d'orientation budgétaire 2022
5. Finances – Vœu de soutien aux familles ukrainiennes – Approbation
6. Finances - Budget Ville – Autorisations de Programme 2022 - Approbation
7. Urbanisme - Patrimoine communal - Acquisition de locaux sis 26 avenue Charles de Gaulle (ex PMI) Autorisation
8. Affaires juridiques - Marchés publics - Convention constitutive du groupement d'achat pour la restauration municipale - Approbation et autorisation de signer
9. Domaine public - Occupation du domaine public - Convention pour l'exploitation d'un chalet destiné à la vente de denrées alimentaires dans le jardin de Robinson - Approbation
10. Enfance Jeunesse - Prestations de Service Unique - CAF des Hauts-de-Seine - convention d'objectifs et de financement - Accueil de loisirs (ALSH) Périscolaires, Extrascolaires, Accueil adolescents et bonus territoire CTG « Convention territoriale globale » – Approbation et autorisation de signer
11. Personnel municipal – Création d'un emploi de Directeur des services Finances et Informatique Approbation
12. Personnel municipal – Modification du tableau des effectifs du personnel permanent - Approbation
13. Personnel Municipal – Élections - Attribution de l'indemnité forfaitaire complémentaire aux agents ayant participé à l'organisation des élections – Approbation
14. Questions diverses
15. Décisions

Le Maire,
Jacques PERRIN

